le canard social l'actualité du secteur social en Pays de la Loire

DOSSIERS





Mineurs isolés étrangers : une patate chaude entre CG et État



Les Mineurs isolés étrangers sont hébergés dans les foyers déjà saturés de l'Aide sociale à l'enfance, comme ici à Saint-Sébastien, au Centre départemental enfance et familles (photo : A. Penna)

L'accueil des mineurs isolés étrangers est actuellement un sujet de tension entre les Départements, Seine-Saint-Denis en tête, et l'État. Plusieurs conseils généraux dénoncent leur obligation d'accueillir les jeunes migrants dans les structures dédiées à la protection de l'enfance, alors que celles-ci sont déjà saturées. Point de situation en Loire-Atlantique et dans le Maine et Loire.

Le coup de gueule est parti d'île de France, région la plus confrontée à l'afflux actuel de mineurs isolés étrangers dû au contexte international. De Seine-Saint-Denis plus précisément, où débarquent sans famille de nombreux jeunes migrants fuyant clandestinement leurs continents (pour beaucoup l'Afrique noire), notamment via l'aéroport de Roissy situé à proximité. Le 22 juillet, Claude Bartolone, le président socialiste du conseil général du 93, écrit au Garde des sceaux son indignation devant « le mépris » du gouvernement pour ces jeunes en exil. Comme il l'explique plus tard sur son blog, dans ce courrier resté sans réponse, il alerte le gouvernement sur « l'incapacité du Département à accueillir dignement de nouveaux mineurs isolés étrangers au-delà du millier que nous suivons déjà à ce jour ». En conséquence, il annonce la décision des acteurs de l'ASE (Aide sociale à l'enfance) de son département de ne plus accueillir les nouveaux arrivants. Depuis le 1er septembre, ils sont systématiquement renvoyés vers la Protection judiciaire de la jeunesse, dans le but de mettre le gouvernement devant ses responsabilités.

Afflux récent dans le 44

Sans être dans une telle situation de crise, le conseil général de Loire-Atlantique réagit dans le même sens. « On essaie de faire face avec nos moyens limités, alors qu'il devrait y avoir une vraie politique nationale pour l'accueil dans l'urgence de ces jeunes, des jeunes qui fuient la misère », déplore Michèle Meunier, conseillère générale socialiste en charge de l'enfance et de la famille. Dans son département, la situation est loin d'être aussi tendue qu'en Seine-Saint-Denis ou que dans le Nord Pas de Calais. En tout et pour tout, moins d'une centaine de mineurs isolés étrangers sont pris en charge actuellement. Néanmoins entre juillet et août, 13 jeunes sont arrivés à Nantes sur une période très courte (soit un total 27 pour le premier semestre, contre 13 seulement à la même période l'an dernier).

Selon la procédure habituelle, après avoir vu leur âge expertisé par la brigade des mineurs, les jeunes migrants mineurs ont été orientés vers l'ASE. Les services du CG ont donc dû leur trouver une solution d'accueil, alors qu'en période de vacances les foyers d'hébergement tournaient au ralenti. « C'est un afflux relatif mais anormal pour nous, qui est venu emboliser un peu plus un dispositif déjà saturé », explique Michèle Meunier. Elle précise : « ces mineurs isolés étrangers prennent des places de la protection de l'enfance alors qu'il n'ont pas les mêmes besoins, notamment éducatifs. Paradoxalement ils s'intègrent bien, s'accrochent pour s'en sortir, à la différence d'un jeune en carence éducative ».

Les foyers de la Protection de l'enfance de Loire-Atlantique ont des capacités globales d'accueil limitées. D'autant plus que 24 places ont été fermées en avril suite au retrait de l'agrément à l'association Moisson nouvelle et que l'appel à projet pour l'ouverture de 24 autres places n'aboutira pas avant janvier 2012. Résultat cet été, faute de place, plusieurs adolescents en danger non migrants ont passé quelques nuits à l'hôtel, « une solution qui ne peut être que très provisoire », reconnaît l'élue en charge de l'ASE du Conseil général.

Flux gérable dans le 49

Dans le Maine-et-Loire, le nombre de jeunes migrants actuellement pris en charge par les services de l'ASE reste limité en proportion de l'ensemble des enfants sous protection : 16 mineurs et 26 jeunes majeurs de moins de 21 ans pour 1900 enfant sdu Maine et Loire en danger. Et le flux des nouveaux arrivants s'étale régulièrement. Marie-Pierre Martin, conseillère générale UMP en charge de l'enfance et de la famille assure que les services de la protection de l'enfance « arrivent à trouver des solutions d'accueil au fur et à mesure ». Mais elle admet aussi qu'il faut rester vigilent car « le dispositif est à la limite de la saturation, nous pouvons être vite débordés, or nous ne savons pas ce qui arrivera demain.». Comme ça a été le cas en 2009 pour les migrants mineurs ou actuellement pour les migrants adultes (voir notre article de cette semaine). L'élue reconnaît qu'en cas d'afflux massif la régulation au niveau national est nécessaire et que le partage des tâches doit se faire entre chacun : CG, ville et État. L'élue insiste : « quand je dis chacun, j'inclus bien le Département. Cela ne nous libère pas de notre mission de protection d'enfance auprès de ces jeunes. »

L'ADF monte au créneau

Les Conseil généraux attendent - la Loire-Atlantique avec beaucoup plus d'impatience que le Maine et Loire – le rendez-vous demandé par l'ADF l'Assemblée des départements de France (ADF) au gouvernement pour régler avec lui cette question épineuse. Comme le rappelle Jean-Pierre Hardy, chargé de la politique sociale à l'ADF, « beaucoup de rapports sur ce thème ont déjà été publiés et ils concluent tous sur le fait que c'est bien un problème de solidarité nationale. L'État doit donc agir enfin !» Le bureau de l'ADF avait déjà adopté une délibération en février dernier pour demander au gouvernement de prendre ses responsabilités face aux quelque 6000 jeunes MIE présents sur son territoire. Suite à l'appel au secours radical du CG de Seine-Saint-Denis, l'ADF monte donc de nouveau au créneau pour tenter de soulager les foyers de l'enfance des Départements.

Armandine Penna

Article publié le : 12 septembre 2011

ACCÉDER AUX ARCHIVES